



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cadres

Question écrite n° 55442

Texte de la question

M. Jean-Yves Gateaud attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur le statut des personnels de la fonction publique hospitalière. Les missions attribuées par le système de santé aux personnels de la fonction publique hospitalière et, au premier chef, aux personnels chargés de l'encadrement ne cessent de croître que ce soit en matière de recherche d'efficience, de normes sécuritaires, de restructuration, etc. Les cadres administratifs et médico-techniques sont responsables sur le terrain de l'organisation du travail, de la gestion des services, de la démarche d'accréditation, de la sécurité des patients qui sont confiés à leurs soins. Aussi, au regard des responsabilités dont ces personnels ont la charge, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en vue de la revalorisation de la grille indiciaire des personnels de la fonction publique hospitalière.

Texte de la réponse

Le protocole du 14 mars 2000 signé entre le Gouvernement et six organisations syndicales représentant les personnels hospitaliers a prévu l'ouverture de négociations sur les filières administratives, techniques, ouvrières et paramédicales, sur le statut des sages-femmes et sur l'encadrement dans la fonction publique hospitalière. Les négociations se sont déroulées selon le calendrier prévu et l'ensemble des personnels de la fonction publique hospitalière est concerné par les mesures résultant des négociations. En ce qui concerne l'encadrement, les situations statutaires des différents corps de cadres ont été examinées dans le cadre des négociations portant sur chacune des filières. Ces travaux ont permis de revoir de façon significative les grilles indiciaires de ces personnels, reconnaissant ainsi leur responsabilité au sein de l'hôpital. Par ailleurs, le 8 décembre 2000, a été ouverte la négociation portant plus précisément sur le statut des cadres hospitaliers, quelle que soit leur filière d'origine. Les thèmes suivants sont traités : les missions, le rôle, la formation. L'objectif est d'aboutir à un référentiel de la fonction de cadre hospitalier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Gateaud](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55442

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 mars 2001

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7090

Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1572